

## Réaliser un dossier d'histoire ou de géographie pour le CAP

un dossier conforme		un dossier réussi
<p><b>BOEN n°29 du 17 juillet 2003</b> <i>arrêté modifié le 8.01.2010 (BOEN n°8 du 25.02.2010)</i></p>	<p><b>Orientations pour la mise en œuvre du programme et des épreuves du CAP en histoire et géographie</b> <i>Inspection Générale d'Histoire Géographie</i> <b>Juin 2008</b></p>	<p><b>Recommandations</b> <b>Académie de Strasbourg</b></p>
<p><b>Contrôle en Cours de Formation (CCF) :</b> Le dossier (constitué individuellement ou par groupe) concerne un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.</p> <p><b>Epreuve ponctuelle :</b> Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie.</p>	<p><b>Un candidat avec un seul dossier ou des dossiers hors programme ne peut être interrogé sur celui-ci ou ceux-ci.</b></p> <p><b>Chaque dossier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A une dominante (histoire ou géographie)</li> <li>• Est conforme à l'esprit et aux attentes du programme</li> </ul>	<p>Le dossier n'est pas évalué, il est un support pour l'épreuve d'oral permettant au candidat de montrer sa maîtrise des capacités d'analyse documentaire et sa connaissance des contenus du programme de CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chacun des dossiers doit porter indiscutablement sur l'une des deux disciplines : histoire ou géographie</li> <li>• Il n'y a pas de dossier d'enseignement moral et civique</li> <li>• La formulation de la question (problématique) est essentielle : le candidat doit être capable de l'explicitier et d'y répondre. Ceci en s'appuyant sur le corpus documentaire constitué.</li> </ul>
<p>Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se réfère explicitement à <b>l'un des sujets d'études</b> du programme,</li> <li>• <b>Ne dépasse pas trois pages</b> (hors page de garde).</li> </ul>	<p>Un dossier qui ne peut être rattaché clairement à un des huit sujets d'étude du programme ne peut être retenu.</p> <p>Certains centres de formation choisissent de valider les dossiers de leurs candidats sur la page de garde</p>
<p>Chaque dossier comprend trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).</p> <p><u>Un</u> de ces documents peut « comporter une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique » (BOEN spécial n°6 du 25 juin 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprend <b>3 ou 4 documents de nature variée</b> permettant de répondre à la problématique (textes, cartes, images, statistiques...) dont <b>les sources</b> sont indiquées,</li> </ul>	<p>Un dossier comportant <b>plus</b> de 3 ou 4 documents n'est pas conforme, il en va de même si ceux-ci sont <b>insuffisamment variés</b>.</p> <p>Le choix des documents est essentiel : <b>chacun</b> doit permettre un <b>réel</b> travail d'analyse. Tout document qui n'est qu'illustratif ne pourra donner lieu à un travail durant l'épreuve.</p> <p>Varié les documents permet de montrer la palette de ses capacités : carte, graphique, tableau statistique, images s'analysent différemment. Des documents trop similaires limitent, voire empêchent, l'évaluation équitable d'un candidat.</p> <p>Un texte trop long se prête mieux à la paraphrase qu'à l'analyse.</p> <p>Les documents composites (photomontage ou schéma explicatif de manuel par exemple) s'avèrent généralement peu pertinents</p> <p>Des documents judicieusement choisis permettent de plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la résolution progressive de la problématique</li> <li>- les confrontations de documents</li> <li>- la mise en valeur de connaissances adaptées</li> </ul> <p>Il est difficile de construire un dossier en géographie sans y intégrer de carte.</p> <p>L'indication claire de la source permet la critique du document, difficilement contournable en géographie et indispensable en histoire.</p>

un dossier conforme (suite)		un dossier réussi (suite)
<b>BOEN n°29 du 17 juillet 2003</b> <b>arrêté modifié le 8.01.2010 (BOEN n°8 du 25.02.2010)</b>	<b>Orientations pour la mise en œuvre du programme et des épreuves du CAP en histoire et géographie</b> <b>Inspection Générale d'Histoire Géographie</b> <b>Jun 2008</b>	<b>Recommandations</b> <b>Académie de Strasbourg</b>
Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comporte <b>un titre</b> et répond à <b>une problématique</b> exprimée sous la forme d'une question adaptée au niveau d'exigence du CAP et conforme à l'esprit et aux attentes du programme</li> <li>Propose <b>une courte analyse écrite</b> des documents sur laquelle l'élève, l'apprenti ou l'adulte en formation s'appuie au moment du passage de l'épreuve,</li> </ul>	<p>La problématique doit être historique ou géographique</p> <p>Un dossier de géographie s'inscrit dans l'espace, un dossier d'histoire dans le temps ; les changements d'échelle en géographie, l'étude des ruptures et continuités en histoire sont facilitateurs.</p> <p>L'analyse est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>placée à la fin du dossier ;</li> <li>adaptée à la problématique choisie ;</li> <li>suffisamment brève pour ne pas enfermer le candidat dans la lecture ; elle n'est qu'un support ponctuel à la prestation orale</li> </ul> <p>Si, en plus de son titre, un document justifie une légende, celle-ci est brève et se limite aux informations nécessaires.</p>
L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour que le candidat ne soit pas pénalisé au moment de l'épreuve, <b>il est impératif qu'il se présente avec deux dossiers conformes</b> (un en histoire, un en géographie).</li> <li>Le candidat doit se présenter avec ses <b>deux dossiers en double exemplaire</b> (candidat + examinateur).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des dossiers en double exemplaire permettent à l'oral de se dérouler dans des conditions optimales pour le candidat</li> <li>La taille et la qualité de la reproduction sont déterminantes pour l'analyse de certains documents (images et cartes notamment)</li> <li>L'entretien qui suit la présentation a pour objectif d'évaluer <b>l'ensemble des capacités et connaissances</b> du candidat, il ne se limite pas à la problématique ou au point de programme traité dans le dossier support.</li> </ul>
En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un candidat avec un seul dossier ou des dossiers hors programme ne peut être interrogé sur celui-ci ou ceux-ci. L'examineur propose alors un dossier relatif à une situation historique ou géographique.</li> <li>Dans le cas où le dossier est fourni par l'examineur, il n'y a pas de temps spécifique de préparation.</li> </ul>	Le dossier fourni par l'examineur pourra porter sur n'importe quel sujet d'étude du programme. Le candidat sans dossier (ou sans deux dossiers conformes) se prive donc de toute possibilité d'orienter l'entretien vers des connaissances et des méthodes d'analyse qu'il maîtrise mieux.

### Remarques

- Depuis la session d'examen de 2012, les dossiers s'appuient sur de nouveaux programmes : *Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010.*
- Un des documents peut dorénavant comporter une dimension civique en lien avec le **programme d'enseignement moral et civique.**